

COFIDIS fête ses 40 ans mais ne fait pas de cadeau



Vous avez reçu par voie postale une proposition de crédit **Accessio** émanant de **COFIDIS**, filiale du groupe **BNP-PARIBAS**.

Effectivement, les avantages formulés peuvent attirer votre attention : financement envoyé sous 48 heures, petites mensualités, remboursement anticipé sans frais.

COFIDIS ne tarit pas d'éloge sur son expérience et sur son professionnalisme : « Vous bénéficiez de l'expertise et de la disponibilité de nos équipes de conseillers basés dans les Hauts de France. Ils sauront vous apporter une solution de crédit adapté à la situation. »

Si vous prenez le temps de tout lire, et notamment de rechercher le taux appliqué à ce crédit, vous aurez la surprise de découvrir un taux révisable de 21,15 % applicable à un crédit renouvelable. A titre indicatif, un crédit à la consommation amortissable (c'est-à-dire sur une durée fixe) de 3000 € présente un taux plus proche de 3 % sur trois ans.

Autrement dit, proposer le type de crédit le plus cher du marché à son client constitue-t-il une « solution de crédit adapté à la situation » ? Et rappelons que les crédits renouvelables sont souvent cités comme amplificateurs d'un effet de surendettement.

N'oublions pas le slogan de **COFIDIS** qui affirme : « **COFIDIS**, le crédit qui fait la différence ».

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)